

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire appartement

Par **gina06**, le **22/09/2010 à 13:39**

Bonjour,

Pouvez vous me dire si une prestation compensatoire versée sous forme de capital en une seule fois (appartement) suite à homologation par le juge des affaires matrimoniales est imposable ou s'il faut s acquitter seulement des frais de transfert de propriété.

Je vous en remercie